

n° 2 NOV. 2009

ACTUALITÉS	6	FORMATION	46
ACTEURS	24	Autonomie des universités Ce qui va changer	
Homme d'influence Vincent Tong Cuong		MANAGEMENT	52
DOSSIER	30	FINANCE	62
Solidarité numérique Lyon doit faire ses preuves		Gestion privée La crise est là, vive la crise	
EN COUVERTURE	36	EVENEMENT	72
CCI Le grand ménage		RESPIRER	76

Procès en diffamation intenté par
Bruno et Vanessa Rousset (April et Evolem)

Les époux Rousset déboutés, Denis Lafay relaxé



Le Tribunal correctionnel de Lyon, saisi par Monsieur Bruno Rousset, Pdg d'April, et Madame Vanessa Rousset, aux motifs de « diffamation » et « d'injures publiques » dans le cadre de l'enquête « **Bruno Rousset, l'énigme** » réalisée par Denis Lafay et publiée en novembre 2006 dans *Acteurs de l'économie* (disponible gratuitement sur www.acteursdeleconomie.com), a rendu son verdict le 7 octobre 2008. Celui-ci, résultant d'un traitement particulièrement aigu et circonstancié du dossier, relaxe totalement l'auteur de l'enquête. Les magistrats ont estimé les délits de diffamation publique ou d'injures soit non constitués, soit couverts par la « bonne foi » du journaliste. Une bonne foi qu'ils ont disséquée avec méticulosité pour chacune de ses conditions d'application - *légitimité du but poursuivi, absence d'animosité personnelle, prudence et mesure dans l'expression, enfin sérieux et fiabilité de l'enquête* -. Dans la rédaction du verdict comme lors des commentaires qu'il a fait publiquement, le Président a insisté sur le professionnalisme, l'intégrité, la rigueur, qui ont caractérisé la conduite et la rédaction de l'enquête. Ainsi, notamment : « Denis Lafay pratique un journalisme qui privilégie le traitement de sujets de fond plutôt qu'un journalisme de « petites phrases » ou aux titres racoleurs (...). Il s'est livré à une enquête sérieuse et rigoureuse dans un domaine, l'investigation économique, où il est particulièrement difficile de recueillir des renseignements (...). Si l'octroi de l'anonymat aux sources utilisées peut s'avérer un exercice périlleux, il apparaît que le professionnalisme et la rigueur de ce journaliste, attestés, démontrent qu'il a eu le souci de traduire une cohérence d'ensemble et de ne pas extraire de leur contexte des propos détonants ne reflétant pas la tonalité globale des interviews (...). »

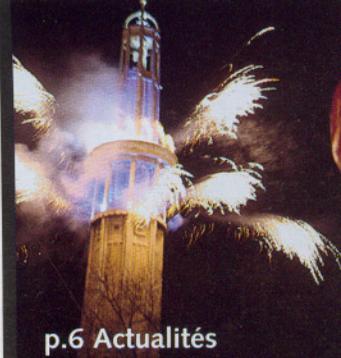
Par ailleurs, puisant parmi les témoignages attestant de l'intégrité et du professionnalisme de Denis Lafay produits par Dominique Wolton, Boris Cyrulnik, Robert Castel, Henri Lachmann, André Comte-Sponville, Jean Peyrelevade, Francis Mer, Louis Schweitzer, Pierre-André Taguieff, Michel Wieviorka, Christian Blanc, Nicole Notat, ou encore Edgar Morin, le Président a jugé utile d'un partager deux, emblématiques :

- « J'ai eu l'occasion de donner des centaines d'interviews dans le monde entier. La rigueur des manuscrits rédigés par Denis Lafay, la qualité de l'interprétation de ma pensée, la subtilité avec laquelle mêmes les nuances en étaient rendues, m'ont toujours impressionné ». Axel Kahn.

- « En tant que lecteur, il m'apparaît que le regard légitimement critique qui est celui de Denis Lafay repose sur un exposé objectif des faits et sur un compte rendu fidèle des différents points de vue. Je n'ai jamais trouvé sous sa plume, contrairement à la dérive observée chez certains de ses confrères, un goût pour le sensationnalisme ou pour la polémique outrancière. J'ai surtout constaté le sérieux du travail préalable qu'il effectue avant l'entretien, son souci d'une transcription exacte des échanges. J'apprécie son objectivité et son intégrité professionnelle, en parfaite conformité avec la déontologie de sa profession et dans la droite ligne des pratiques de ses confrères les plus exigeants, y compris dans la presse anglo-saxonne ». Nicolas Baverez.

Par ailleurs, dans une procédure annexe initiée par la société RH Editions à l'endroit de Monsieur Rousset suite à l'envoi par ce dernier d'un courrier aux actionnaires d'*Acteurs de l'économie* et à des partenaires d'April avant la parution de l'enquête, le même tribunal a estimé que le délit de diffamation n'était pas avéré.

Acteurs de l'économie et Denis Lafay sont particulièrement fiers que la justice ait reconnu les principes éthiques, déontologiques, éditoriaux, qu'ils s'imposent depuis une dizaine d'années et font la singularité, la notoriété, la réputation du titre. Monsieur et Madame Rousset ont décidé de ne pas faire appel du jugement. ●



p.6 Actualités



p.24 Vincent Tong Cuong



p.30 Solidarité numérique

FRANCE
NUMÉRIQUE
2012PLAN NUMÉRIQUE
Paris - 2012

Acteurs de l'éco

est publié par RH Editions (capital :

Directeur de la publication et d
Denis Lafay

1 cours Albert Thomas - 69416
Tél : 04 72 18 09 18 - Fax : 04 7
contact@acteursdeleconomi
www.acteursdeleconomi

Rédactrice en chef : Julie

Secrétaire Générale : Isabell

Journalistes : H. Goyet, L. Jaillan
N. Gabriel, M. Beaudoin, C. Foul
Vic, A. Henrion, J-N. Haendler, M. Oz

Administration : Caroline Brun

Publicité :

Yvon Marconnet, Franck K
premierelettreprenom.nom@acteurs

Impression : Courand, 82 route
38230 Tignieu-Jameyz

Photos couverture
Fotolia, AFP, ER. QUADRINI, N. Marqués
N° de CPPAP : 0310 K 89

ISSN 1620-6096. Dépôt légal : 3^e trimestre

Supplément : JECO